

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Case postale 287, 2002 Neuchâtel 2 – www.francophonie.ch – Rédaction : Olivier Bloesch, olivier.bloesch@bluewin.ch

Paraît douze fois par an

N° 643 Prix de l'abonnement : 40 francs (38 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Avril 2020

« Curieuse langue française, et prophétique, qui fait commencer l'amour comme la guerre par une déclaration. »

(Jean Simard, écrivain québécois)

Pandémie, n. f.

Ce mot-valise, issu du grec *pan*, « tout », avec la terminaison *-démie*, du grec *demós* « le peuple », désigne ce qui nous est tombé dessus au début de l'année 2020. « Une espèce de superlatif du mot *épidémie* », nous dit le Wiktionnaire. Une *épidémie* (d'*épi*, « qui couvre » et *demós*) concerne une région relativement restreinte, tandis qu'une *pandémie* se propage quant à elle sur tout le globe terrestre, plutôt rapidement, comme on l'a constaté. Cela ressemble à la fin du monde, mais ce n'est qu'un très méchant virus dont le monde entier souffre ces temps-ci. *Pandémie* est un mot rare – on souhaite qu'il le reste – utilisé dès le milieu du XVIII^e siècle, selon le linguiste Alain Rey. Vivement un vaccin et qu'on n'en parle plus !

(Défense du français, N° 643, avril 2020)

Distanciation sociale, n. f.

À l'origine, le mot *distanciation* signifie « recul, détachement par rapport à quelqu'un ou quelque chose » et se réfère au théâtre de Bertolt Brecht. C'est la traduction du terme allemand *Verfremdung* trouvé dans les écrits du dramaturge, soit « le fait, pour un auteur, un metteur en scène, un acteur, de créer une certaine distance entre le spectacle et le spectateur, afin de développer l'esprit critique de celui-ci, par le choix du sujet, par certaines techniques de mise en scène, par le jeu des acteurs », précise le CNRTL. En principe, ce terme ne désigne donc pas la *distance sanitaire*, spatiale, de deux mètres, préconisée par les autorités pour se protéger au mieux du Covid-19. Hélas, on l'entend dans la bouche même du conseiller fédéral Alain Berset et dans celle de nombreux commentateurs...

(Défense du français, N° 643, avril 2020)

Confinement, n. m.

Le mot *confinement*, apparu dès le XV^e siècle, désigne à l'époque l'enfermement pénal. Découlant du mot *confins*, venu du latin *confinium*, « cum finis », une terre située au « point extrême » d'un territoire, le sens de confinement a cependant évolué vers un concept plus positif. Mais il s'agit toujours de rester cloîtré entre quatre murs. Ce vocable assez rare était tout trouvé pour évoquer l'urgence de « rester à la maison » en ce début d'année apocalyptique. « Le français, dans ce contexte, a donné un signe de sa vitalité en créant le néologisme *déconfinement*, pour évoquer la fin des mesures sanitaires liées au Covid-19. Mot inventé, mais bien formé, avec le *de* qui exprime la suppression par rapport au radical. »

Source : Alain Rey, « Petit abécédaire des mots qui nous assaillent en temps de pandémie », sur le site lepoint.fr

(Défense du français, N° 643, avril 2020)

Cela dit bis

Dans une précédente fiche, nous avons parlé de la constante confusion entre les deux démonstratifs *ceci* et *cela*, *cela* étant syntaxiquement utilisé pour mentionner *ce qui vient d'être dit*, *ceci* servant à désigner une chose que l'on est sur le point de mentionner. On nous a reproché d'utiliser un « lourd impersonnel » dans les exemples *voici ce qu'il va se passer* et *voilà ce qu'il s'est passé*, qualifiant ce *il* de « tic de langage ». Or comment expliquer sa présence dans les formes interrogatives *que se passera-t-il ?* ou *que s'est-il passé ?* Nous considérons de notre côté ce « lourd impersonnel » comme une tournure des plus correctes. C'est même user d'un français un peu relâché que de remplacer le *il* par le pronom relatif *qui*.

(Défense du français, N° 643, avril 2020)

En charge de

« Alain Berset, ministre en charge de la Santé... » C'est ainsi que la plupart des journalistes et commentateurs qualifient les conseillers fédéraux et les instances cantonales. Or l'Académie française a toujours considéré ce calque de l'anglais comme un anglicisme à bannir, d'ailleurs classé dans la rubrique « Dire, ne pas dire » de son site internet. La locution est en effet empruntée à l'anglais *in charge* et peut (doit) avantageusement être remplacée par *chargé de* ou *responsable de* : le ministre *chargé de* la Santé, *responsable de* la Santé.

(Défense du français, N° 643, avril 2020)

Monitoring, n.m.

Dans le cadre de la pandémie de coronavirus, on parle fréquemment du *monitoring* de la maladie. Il s'agit de surveiller son évolution par divers moyens, par exemple à l'aide d'un programme de contrôle, d'appareils électroniques de surveillance ou d'ordinateurs. Cela permet d'établir des courbes statistiques. Cet anglicisme serait avantageusement remplacé par son équivalent français, *monitorage*. C'est d'ailleurs la recommandation officielle de l'Académie française.

(Défense du français, N° 643, avril 2020)